



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Hers-Mort Girou

Une enquête publique est ouverte, portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Hers-Mort Girou sur les bassins versants de l'Hers-Mort et du Girou, sur les 193 communes de son périmètre dans le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne.

Le responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être obtenues est le maître d'ouvrage de l'élaboration du projet : le Syndicat de Bassin Hers Girou, Mme Nadine Gardin directrice du syndicat, 45, rue Paule Raymondis – 31200 Toulouse..

Le dossier d'enquête, sous format papier, comprenant l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie des communes de Salles-sur l'Hers, Saint-Sauveur, Caraman, Gragnague, Cuq-Toulza, Baziège, et au siège de l'enquête : Balma pendant **34 jours consécutifs du mardi 6 juin à 8h00 au lundi 10 juillet à 17h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

En outre, le dossier est accessible gratuitement sur un poste informatique dans toutes les autres mairies des communes du périmètre du SAGE Hers-Mort Girou à ses jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier d'enquête sera téléchargeable sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Schema-d-amenagement-et-de-gestion-des-eaux>

Chacun pourra adresser ses observations en se rendant sur l'adresse précitée. Ces observations et propositions seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à cette même adresse.

Le public pourra adresser ses observations au commissaire-enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur – Enquête publique SAGE Hers-Mort Girou – mairie de Balma – 8 allée de l'appel du 18 juin -31130 Balma . Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé à la mairie où elles seront tenues à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné après le **lundi 10 juillet 2017 à 17h00**, ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Monsieur Christian Bartholomot a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- le jeudi 8 juin 2017 de 14h00 à 17h00 à Balma, Haute-Garonne
- le mardi 13 juin 2017 de 14h30 à 17h30 à Salles-sur-l'Hers, Aude
- le vendredi 16 juin 2017 de 15h00 à 18h00 à Saint-Sauveur, Haute-Garonne
- le mercredi 21 juin 2017 de 14h00 à 17h00 à Caraman, Haute-Garonne
- le jeudi 29 juin 2017 de 9h00 à 12h00 à Gragnague, Haute-Garonne
- le jeudi 29 juin 2017 de 14h00 à 16h45 à Cuq-Toulza, Tarn
- le mercredi 5 juillet 2017 de 15h00 à 18h00 à Baziège, Haute-Garonne
- le lundi 10 juillet 2017 de 14h00 à 17h00 à Balma. Haute-Garonne

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, durant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi que dans les mairies des communes du périmètre du SAGE Hers-Mort Girou et sera publiée sur le site des services de l'État de la Haute-Garonne à l'adresse précitée.

Les personnes intéressées pourront obtenir à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – service environnement, eau et forêt – 2 bd Armand Duportal, B.P. 7001, 31038 Toulouse cedex 9

À l'issue de l'enquête, le président de la Commission Locale de l'Eau soumettra le projet pour adoption à la Commission Locale de l'Eau. Il sera transmis ensuite aux préfets de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn pour approbation conjointe.

Les communes concernées par le périmètre du SAGE Hers-Mort Girou, tel que définit dans l'arrêté de périmètre du 13 novembre 2013, sont :

Dans l'Aude : BELFLOU, CUMIES, FAJAC-LA-RELENQUE, FONTERS-DU-RAZES, GENERVILLE, GOURVIEILLE, LA LOUVIERE-LAURAGAIS, LES CASSES, MARQUEIN, MAYREVILLE, MEZERVILLE, MOLANDIER, MOLLEVILLE, MONTAURIOL, MONTFERRAND, MONTMAUR, PAYRA-SUR-L'HERS, PEYREFITTE-SUR-L'HERS, SAINT-AMANS, SAINTE-CAMELLE, SAINT-MICHEL-DE-LANES, SALLES-SUR-L'HERS

En Haute-Garonne :

AIGREFEUILLE, ALBIAC, AUCAMVILLE, AURIAC-SUR-VENDINELLE, AURIN, AUZEVILLE-TOLOSANE, AUZIELLE, AVIGNONET-LAURAGAIS, AYGUESVIVES, AZAS, BALMA, BAZIEGE, BAZUS, BEAUPUY, BEAUTEVILLE, BEAUVILLE, BELBERAUD, BELBEZE-DE-LAURAGAIS, BELESTA-EN-LAURAGAIS, BONREPOSRIQUET, BOULOC, BOURG-SAINT-BERNARD, BRUGUIERES, CAIGNAC, CAMBIAC, CARAGOUDES, CARAMAN, CASTANET-TOLOSAN, CASTELGINEST, CASTELMAUROU, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS , CEPET, CESSALES, CORRON SAC, DEYME, DONNEVILLE DREMIL-LAFAGE, ESCALQUENS, FALGA, FLOURENS, FOLCARDE, FONBEAUZARD, FOURQUEVAUX, FRANCARVILLE, GARDOUCH, GARGAS, GARIDECH, GAURE, GIBEL, GRAGNAGUE, GRATENTOUR, JUZES, LA SALVETAT-LAURAGAIS, LABASTIDE-BEAUVOIR, LABASTIDE-SAINT-SERNIN, LABEGE, LAGARDE, LANTA, LAPEYROUSE-FOSSAT, LAUNAGUET, LAUZERVILLE, LAVALETTE, LE CABANIAL, LE FAGET, LOUBENS-LAURAGAIS, L'UNION, LUX, MASCARVILLE, MAUREMONT, MAURENS, MAUREVILLE, MERVILLA, MONDOUZIL, MONESTROL, MONS, MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE, MONTBERON, MONTBRUN-LAURAGAIS, MONTCLAR-LAURAGAIS, MONTEGUT-LAURAGAIS, MONTESQUIEU-LAURAGAIS, MONTGAILLARD-LAURAGAIS, MONTGEARD, MONTGISCARD, MONTJOIRE, MONTLAUR, MONTPITOL, MONTRABE, MOURVILLES-BASSES, MOURVILLES-HAUTES, NAILLOUX, NOGARET, ODARS, PAULHAC, PECHABOU, PECHBONNIEU,

PIN-BALMA, POMPERTUZAT, PRESERVILLE, PRUNET, QUINT-FONSEGRIVES, RAMONVILLE-SAINT-AGNE, RENNEVILLE, RIEUMAJOU, ROUMENS, ROUFFIAC-TOLOSAN, SAINT-ALBAN, SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE, SAINT-FELIX-LAURAGAIS, SAINT-GENIES-BELLEVUE, SAINT-GERMIER, SAINT-JEAN, SAINT-JEAN-LHERM, SAINT-JORY, SAINT-JULIA, SAINT-LEON, SAINT-LOUP-CAMMAS, SAINT-MARCEL-PAULEL, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, SAINT-PIERRE, SAINT-PIERRE-DE-LAGES, SAINT-ROME, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VINCENT, SAUSSENS, SEGREVILLE, SEYRE, TARABEL, TOULOUSE, TOUTENS, TREBONS-SUR-LA-GRASSE, VACQUIERS, VALLEGUE, VALLESVILLES, VARENNES, VAUX, VENDINE, VERFEIL, VIEILLEVIGNE, VILLARIES, VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, VILLENEUVE-LES-BOULOC, VILLENouvelle.

Dans le Tarn :

AGUTS, ALGANS, APPELLE, BANNIERES, BELCASTEL, BERTRE, CAMBON-LES-LAVOUR, CUQ-TOULZA, GARRIGUES, LACOUHOTTE-CADOUL, LACROISILLE, LAVOUR, MAGRIN, MARZENS, MONTGEY, MAURENS-SCOPONT, MONTCABRIER, MOUZENS, PECHAUDIER, PRADES, PUECHOURSI, PUYLAURENS, ROQUEVIDAL, SAINT-AGNAN, SAINT-SERNIN-LES-LAVOURS, TEULAT, VEILHES, VILLENEUVE-LES-LAVOUR, VIVIERS-LES-LAVOUR.